



BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

La présente note a pour objectif de répondre à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune avec le budget primitif 2020 voté en Conseil Municipal le 9 juillet 2020.

Le budget 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles autorisées pour l'année avec une reprise des résultats de l'exercice 2019. Il a été bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2020.

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire liée à l'épidémie du covid-19, ce qui se traduit dans le cadre de la préparation budgétaire par de nouvelles dépenses mais aussi des économies, même conséquence en recette. Ce budget est également le premier de ce nouveau mandat suite aux élections municipales de mars dernier.

Ce budget a été construit sur la base de résultats de l'exercice 2019 plutôt stables. Compte tenu de la baisse de certaines recettes et de la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale, l'évolution des dépenses a dû être maîtrisée avec des budgets constants voire réduits.

S'agissant de l'investissement, des choix prioritaires ont été faits pour répondre aux besoins des habitants notamment au niveau des infrastructures scolaires et sportives mais aussi de menus travaux nécessaires pour améliorer le cadre de vie, en tenant compte des capacités annuelles d'équipement dans le cadre d'une dette maîtrisée.

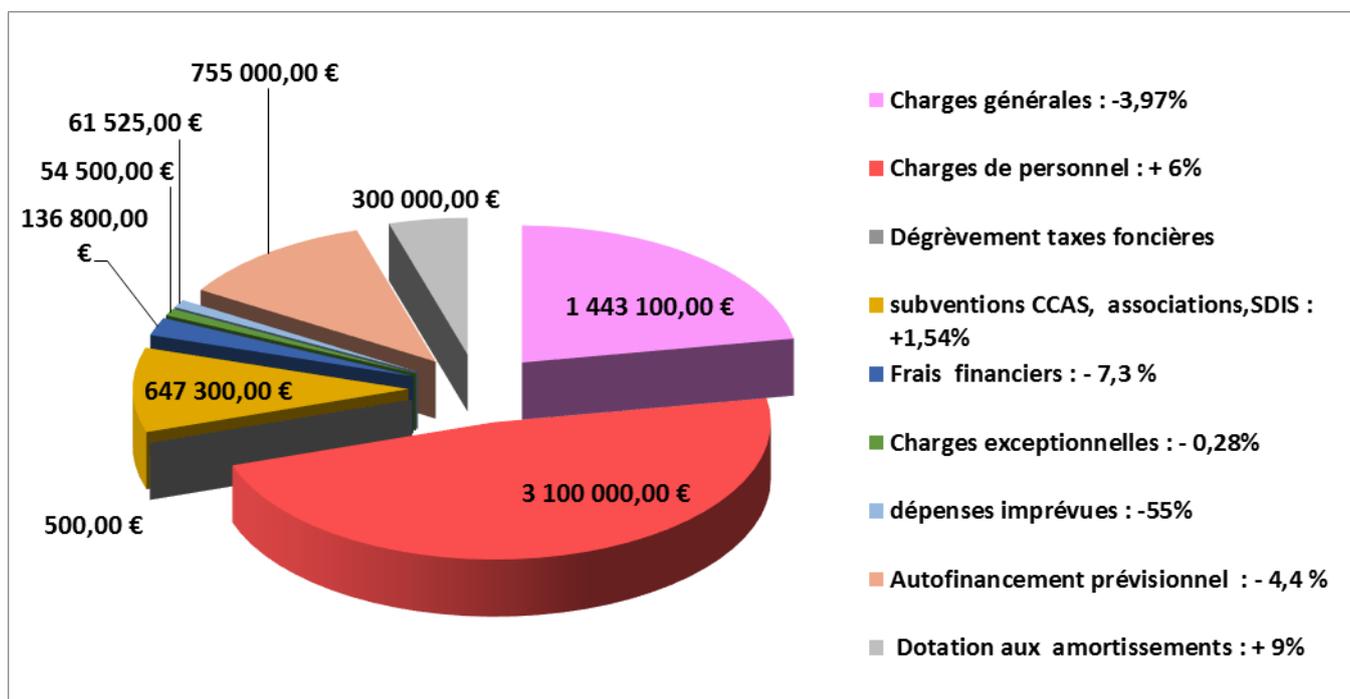
BUDGET GENERAL

A/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 498 725 € en hausse de 2,3 % par rapport au BP 2019

A.1 - Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Variation en %
Charges générales	1 388 000 €	1 443 100 €	+3,97%
Charges de personnel	2 920 000 €	3 100 000 €	+6%
Dégrèvement taxe foncière	500 €	500 €	
Subventions CCAS, associations, SDIS	637 500 €	647 300 €	+1,5%
Frais financiers	147 600 €	136 800 €	-7,3%
Charges exceptionnelles	54 651 €	54 500 €	-0,28%
dépenses imprévues	137 000 €	61 525 €	-55%
Autofinancement prévisionnel	790 000 €	755 000 €	-4,4%
Dotations aux amortissements	275 000 €	300 000 €	+9%
Total dépenses	6 350 251 €	6 498 725 €	+2,3%



Les éléments principaux à retenir concernant les dépenses de fonctionnement

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

La prévision du chapitre 011 est hausse cette année car il supporte une charge exceptionnelle liée à un violent orage de grêle en juillet dernier causant des dégâts importants notamment des dommages sur la toiture du complexe A.BOSTE pour un montant de 110 000 euros, remboursés à hauteur de 100 000 euros. Sans cette dépense exceptionnelle il serait en diminution de 4% par rapport au BP 2019.

Ce chapitre est impacté par la crise sanitaire du covid-19, les dépenses supplémentaires ou en moins ont été prises en compte dans le cadre de cette préparation budgétaire (ex : masques, produits d'entretien, fournitures pour préparer la rentrée...). D'autres budgets sont maintenus à niveau constant (écoles, services périscolaires, baisse du budget culturel, fournitures administratives).

De plus, ce chapitre se caractérise de manière constante par la hausse de certaines dépenses incompressibles : frais d'énergie, contrats de maintenance (ascenseurs, nouveaux logiciels, vidéo surveillance et alarmes intrusion installés dans les écoles...);

Il comprend également d'autres dépenses importantes :

- L'externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts et des trottoirs pour faire face à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Le nettoyage de la voirie pour assurer également un nettoyage des grands axes en ayant recours à un prestataire en mutualisant avec la Commune des Martres de Veyre ;

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Le prévisionnel de ce chapitre augmente de 6% par rapport au budget 2019. Cette augmentation tient compte comme tous les ans de l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelé GVT (Glissement Vieillesse Technicité 3%).

Mais il est également impacté par :

- **Le recrutement de cadres intermédiaires** (une Directrice Générale Adjointe, depuis le 28 avril 2019 et une Directrice des Services à la Population depuis le 1er avril 2020) destinés à renforcer la Direction Générale et mettre en adéquation le fonctionnement des services avec le dynamisme de la collectivité et l'ambition des projets politiques, dans divers domaines : cadre de vie, enfance jeunesse, vie sociale, environnement.
- **Le remplacement d'agents au centre technique municipal**, équipe bâtiments-manifestations, suite au départ en retraite du chef d'équipe et à une mutation d'un agent dans une autre collectivité.
- **Le recrutement d'un responsable de la police municipale** avec un service désormais composé de 2,5 ETP.
- **La baisse du nombre de contrats aidés et du taux de prise en charge** qui étaient destinés principalement aux services périscolaires.
- **Une prime exceptionnelle** qui peut être versée aux agents publics et privés des collectivités territoriales particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Au total, les effectifs de la collectivité sont de 63 agents titulaires + 6 agents non titulaires (stagiaires) + 2 contrats aidés, + 13 agents contractuels, soit 84 agents.

3. Les subventions : chapitre 65

- **La subvention au budget du CCAS s'élève à 224 000 euros.** Le CCAS gère :
 - Le service de restauration collective, et le portage à domicile aux personnes âgées, et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté.
 - Le personnel communal affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse à la pause méridienne est mis à disposition du CCAS, et fait l'objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal. Si les charges de personnel augmentent, la subvention communale au CCAS augmente également.
 - Le repas proposé aux aînés pour les fêtes de Noël avec spectacle cabaret à l'extérieur de la commune
 - le dispositif de téléassistance assuré par le Département.
 - les aides sociales facultatives d'un montant de 19 000 euros.

- **La participation financière à la mission locale** qui n'est plus prise en compte également par Mond'Arverne communauté (5 000 €) ;

- **Le financement d'un poste de DUMISTE**, intervenant dans les écoles et pour l'enseignement musical par le versement d'une subvention à l'école de musique.

- **La participation au SDIS** pour un montant de 132 600 euros ;

- Les subventions ordinaires aux associations sont maintenues au même montant de 83 500 euros.

4. Les intérêts de dette : chapitre 66

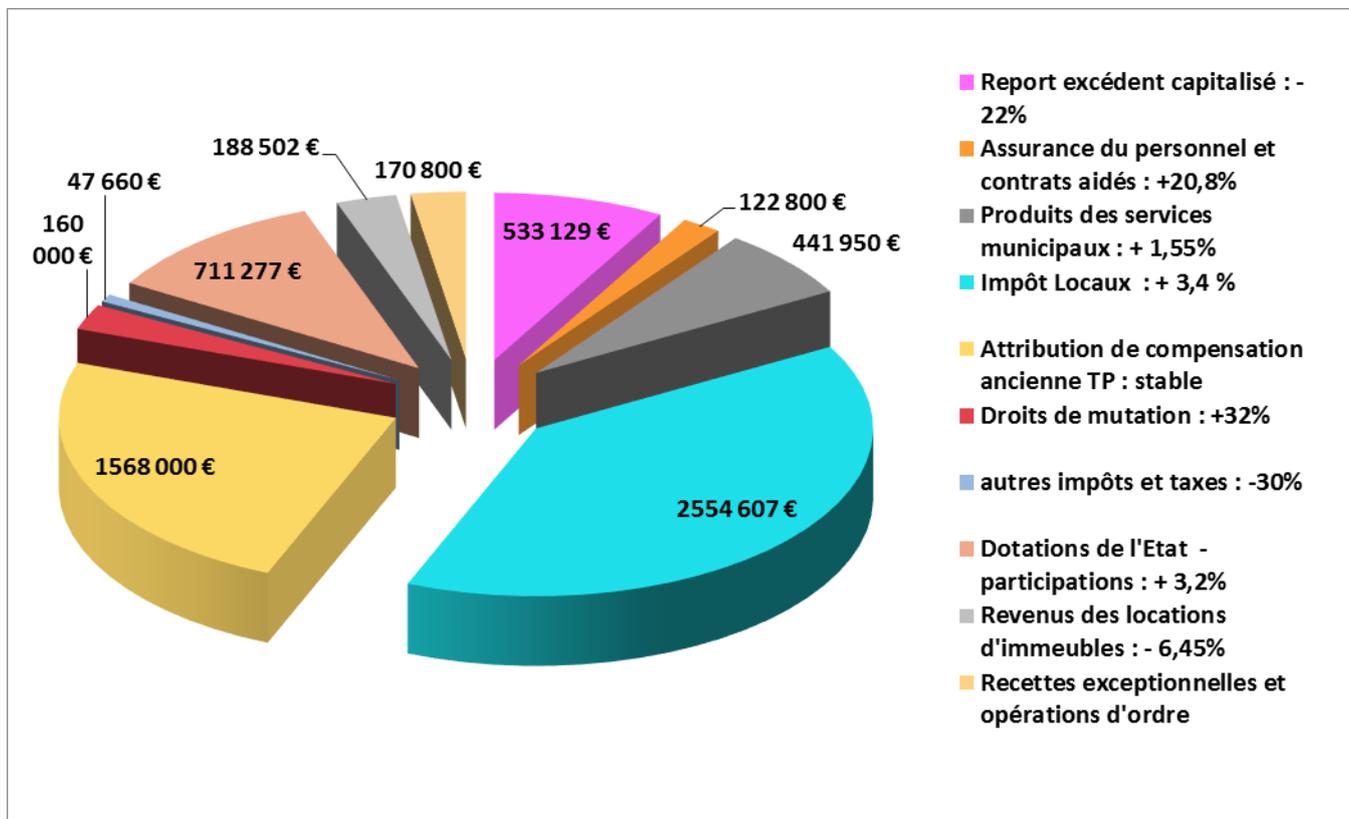
Les intérêts de la dette diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêts. L'arrivée à échéance de certains prêts contribue également à cette diminution.

- 5. Le virement prévisionnel à la section d'investissement** (755 000 euros) pour financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel);

- 6. La dotation aux amortissements est de 300 000 euros.** Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

A.2 - Les recettes

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Variation en %
Report excédent capitalisé	684 250 €	533 129 €	-22%
Assurance du personnel et contrats aidés	100 000 €	122 800 €	+20,8%
Produits des services municipaux	435 200 €	441 950 €	+1,55%
Impôt Locaux	2 470 000 €	2 554 607 €	+3,4%
Attribution de compensation ancienne TP	1 568 000 €	1 568 000 €	stable
Droits de mutation	121 000 €	160 000 €	+32%
autres impôts et taxes	68 200 €	47 660 €	-30%
Dotations de l'Etat - participations	689 100 €	711 277 €	+3,2%
Revenus des locations d'immeubles	201 501 €	188 502 €	-6,45%
Recettes exceptionnelles et opérations d'ordre	13 000 €	170 800 €	
Total recettes	6 350 251 €	6 498 725 €	+2,34%



Les éléments principaux à retenir concernant les recettes de fonctionnement

1. Le report de l'excédent de l'exercice antérieur - 002

Il diminue de 151 121 € par rapport à 2019 principalement du fait de l'exécution plus importante qu'habituellement des chapitres 011 charges à caractère général et 012 charges de personnel.

2. Atténuation de charges –chapitre 013

Les recettes provenant des contrats aidés sont en nette diminution cette année et estimées prudemment à 10 000 € (diminution du taux de prise en charge de 70% à 50%) compte tenu des nouvelles règles de financement fixées par l'Etat.

Les remboursements attendus de SOFAXIS pour les congés de longue maladie, longue durée et accident du travail sont estimés à 111 000 €, ce qui ramène **les charges nettes de personnels à 2 979 200 € (54,7% des dépenses réelles de fonctionnement)**. Il est à noter que le chapitre 012 n'est pas exécuté totalement.

3. Les produits des services – chapitre 70

Ce chapitre comprend le remboursement par le CCAS des personnels mis à disposition pour le service de restauration collective qui augmente de 25 000 euros en raison de l'évolution de la carrière des agents (avancement de grade) et de l'augmentation du temps de travail de certains.

Il comprend aussi les recettes des services de garderie périscolaire qui diminuent au BP 2020 en raison de l'absence de garderie pendant la période de confinement due à la crise sanitaire (-15 000 euros environ).

4. Les impôts locaux - chapitre 73

La notification des bases prévisionnelles fait apparaître **+ 1.82% pour la TH et +4% pour la TFB**.

Le produit prévisionnel attendu à taux constant est donc de **1 510 565 + 1 044 043 €** pour la TH qui est supprimée pour 2020 pour 80% des foyers. Elle sera compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'attribution de compensation reversée par la communauté de communes Mond'Averne Communauté au titre de l'ancienne Taxe Professionnelle est stable (**1 568 000 €**).

Les droits de mutation désormais perçus directement par la commune en application du nouveau système en vigueur pour les communes de plus de 5000 habitants sont en progression constante depuis quelques années (160 000 €).

Une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles a été instaurée depuis le 1er janvier 2019, la recette prévisionnelle s'élève à 30 000 €.

5. Les dotations de l'Etat - chapitre 74

Après une baisse continue ces 5 dernières années, la Dotation Globale Forfaitaire (DGF) est stable par rapport à 2019, elle est de 168 322 euros pour 2020.

La Dotation de Solidarité Rurale continue d'augmenter + 22 900 € par rapport à 2019 (299 907 €) et la **Dotation Nationale de Péréquation** est en hausse de 11 650 € (58 229 €).

Le Fonds d'amorçage mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 50 € par élèves soit 33 000 € est désormais supprimé en raison de l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

6. Les revenus des immeubles- chapitre 75

Il s'agit des produits provenant des immeubles appartenant à la commune (logements + gendarmerie + centre administratif...). En légère diminution du fait de la libération de quelques logements non loués pour le moment.

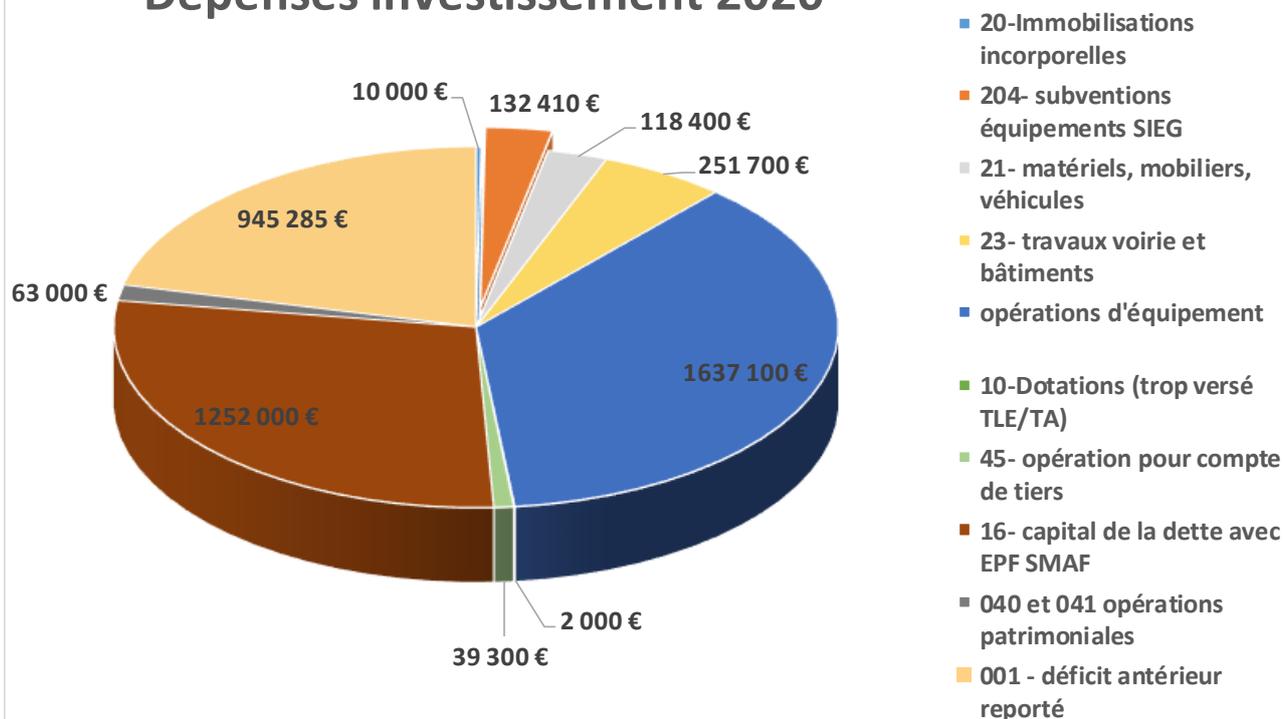
B/ Section d'investissement

Elle s'équilibre à 4 451 195 € en augmentation de 3 % par rapport au BP 2019

B.1 - Les dépenses

Dépenses d'investissement	BP 2019	BP 2020	Variation %
20-Immobilisations incorporelles	4 971 €	10 000 €	101,17%
204- subventions équipements SIEG	135 840 €	132 410 €	-2,53%
21- matériels, mobiliers, véhicules	156 009 €	118 400 €	-24,11%
23- travaux voirie et bâtiments	299 810 €	251 700 €	-16,05%
Opérations d'équipement	2 208 260 €	1 637 100 €	-25,86%
10-Dotations (trop versé TLE/TA)	2 999 €	2 000 €	-33,31%
45- opération pour compte de tiers		39 300 €	
16- capital de la dette avec EPF SMAF	701 000 €	1 252 000 €	78,60%
040 et 041 opérations patrimoniales	3 000 €	63 000 €	
001 - déficit antérieur reporté	824 482 €	945 285 €	14,65%
Total dépenses	4 336 371 €	4 451 195 €	3%

Dépenses investissement 2020



NB : Le compte 16-Emprunt comprend un emprunt de 515 000 euros à court terme qui a été contracté dans l'attente de versements de subventions pour le complexe tennistique qui sera remboursé dans l'année.

Les principales opérations d'équipement et les priorités du budget 2020 sont les suivantes :

Groupes scolaires :

Ecole EISA TRIOLET

- Rénovation école maternelle E Triolet
Tranche 3 396 000 €
- Rafraichissement restaurant scolaire 20 000 €
- Changement Chaudière 21 800 €
- Rachat bâtiment modulaire garderie 39 000 €

Ecoles de LONGUES

Projet de restructuration et d'extension

Lancement du Programme 25 000 €

Rue de Vignolat Tranche 1 460 000 €

Accessibilité Espaces publics 10 000 €

Confortement mur soutènement (provision) 12 000 €

Mise aux normes sécurité des bâtiments 10 000 €

Rue du Collège - suite et fin travaux 2019 30 000 €

Complexe tennistique Longues - suite et fin travaux 2019 50 000 €

Chemin du Paradis - Etudes 3 200 €

Rue de Vignolettes et Chardonnay Tranche 1 97 000 €

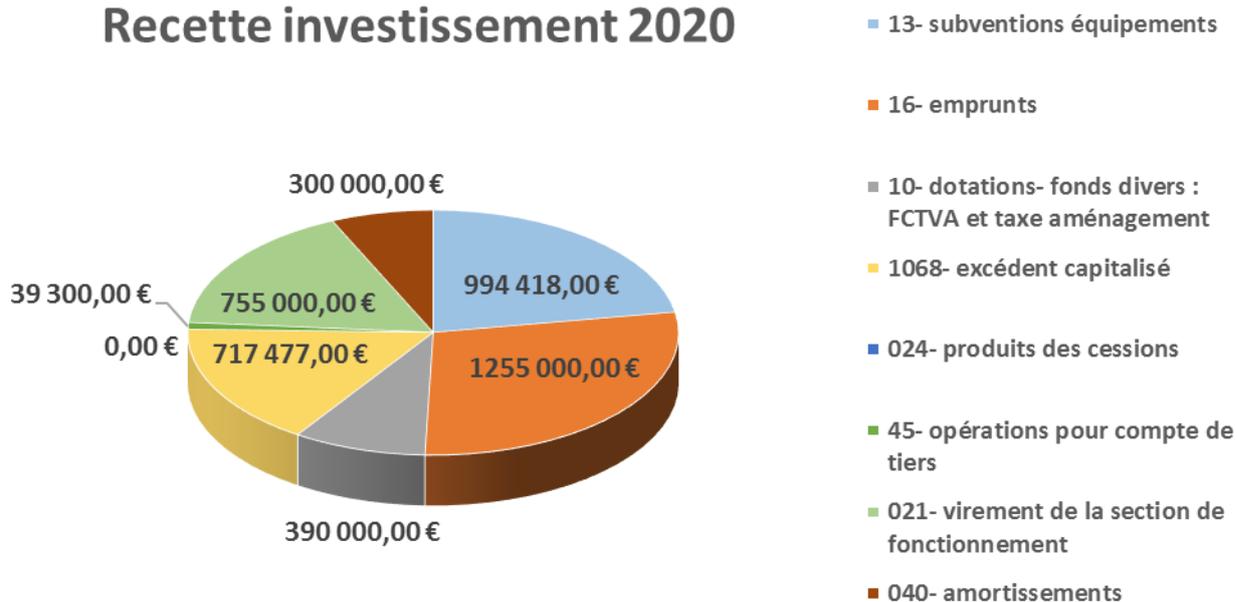
Vidéo protection ZAC des Meules 15 000 €

Plan d'aménagement durable - Lancement du Programme 20 000 €

NB : Le PAD est essentiel puisqu'il va permettre de définir les orientations d'aménagement prioritaires dans les bourgs et villages pour les années à venir. Il constituera la feuille de route pour le mandat.

Recettes investissement	BP 2019	BP2020	variation %
13- subventions équipements	1 116 614 €	994 418,00 €	-11%
16- emprunts	650 000 €	1 255 000,00 €	93%
10- dotations- fonds divers : FCTVA et taxe aménagement	649 000 €	390 000,00 €	-40%
1068- excédent capitalisé	691 758 €	717 477,00 €	4%
024- produits des cessions	163 999 €	0,00 €	
45- opérations pour compte de tiers (subvention équipement SIEG)	0 €	39 300,00 €	
021- virement de la section de fonctionnement	790 000 €	755 000,00 €	-4%
040- amortissements	275 000 €	300 000,00 €	9%
TOTAL	4 336 371,00 €	4 451 195,00 €	3%

Recette investissement 2020



Les points essentiels :

Les subventions nouvelles cette année concernent :

La 3^e tranche des travaux de rénovation de l'école Elsa Triolet : DETR et FSIL 148 000 €, Région 60 000 €. Le programme pour le PAD peut obtenir une subvention de 9 000 euros du Conseil Départemental.

L'emprunt comprend le nouvel inscrit pour 2020 : 740 000 € + 515 000 € en Reste à Réaliser 2019. Ce dernier emprunt sera remboursé avant la fin de l'année 2020 du fait du versement des subventions pour le complexe tennistique.

Il s'agit du seul budget annexe au BG depuis le transfert de la compétence assainissement eaux usées au SMVVA
 Il retrace les opérations comptables du restaurant le Bistrot Comtois géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

La section de fonctionnement s'élève à 22 801 € et la section d'investissement à 19 242 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chapitre 011 - charges générales	4 990,00	70878 remboursement charges	350,00
chapitre 66 intérêts	3 880,46	752 loyers et arrondis TVA	10 705,43
chapitre 65 - arrondi tva	10,75	774 subvention commune	7 000,00
chapitre 68- amortissements	8 087,11	002 excédent fonctionnement	4 745,57
023 virement prévisionnel	5 832,68		
TOTAL DEPENSES	22 801,00	TOTAL RECETTES	22 801,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 capital emprunt	13 919,79	1068 - affectation résultat	5 322,21
		28132 amortissements	8 087,11
001 déficit investis reporté	5 322,21	021 virement prévisionnel	5 832,68
TOTAL DEPENSES	19 242,00	TOTAL RECETTES	19 242,00

LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS

Niveau de l'épargne

La CAF brute correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice.

La CAF nette représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

	2015	2016	2017	2018	2019
CAF BRUTE	890 774 €	852 406 €	963 041 €	866 636 €	838 124 €
CAPITAL DETTE	551 127 €	573 143 €	589 997 €	650 057 €	637 030 €
CAF NETTE	339 647 €	279 263 €	373 044 €	216 579 €	201 095 €

La CAF permet de couvrir le remboursement des emprunts de la collectivité (637 030 euros) et d'autofinancer une partie des investissements (201 095 euros) à un niveau légèrement moindre que les communes de même strate démographique du département : 9,55% pour Vic le Comte contre 11,74 %.

Niveau d'endettement

L'encours de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019
5 342 520 €	5 411 546 €	5 438 403 €	5 726 240 €	6 138 182 €	5 815 067 €

L'encours de la dette totale s'élève à 1 122 € par habitant (pop municipale 2019 : 5 181 h). La moyenne pour les communes de même strate au niveau du Département se situe autour de 714€/habitant.

Il n'est pas l'indicateur le plus significatif de la dette car il ne tient pas compte des recettes de la collectivité, alors que plus le niveau de recettes est élevé, plus la capacité d'emprunt est importante.

L'annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement

$(637\,029,66 \text{ €} + 144\,816 \text{ €}) / 5\,902\,595,72 \text{ €} = 13 \%$

Ce ratio mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice

Le seuil d'alerte se situe autour de 20 %

La capacité de désendettement

Encours de la dette / CAF brute

$5\,815\,067 \text{ €} / 838\,124 \text{ €} : 6,94$ années (moyenne de référence est de 5.4 années pour des communes de taille équivalente)

Il s'agit de mesurer le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était exclusivement consacré à ce remboursement.

Fiscalité locale - Niveau d'imposition

Calcul du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) :

	rappel bases réelles 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux commune 2020	Produit attendu 2020	taux moyens nationaux 2018	potentiel fiscal 2020
TH	6 256 349	6 370 000	16,39%*	1 044 043	24,54%	1 563 198
						+ 1,82%
TF	6 554 900	6 817 000	20,85%	1 421 345	21,17%	1 443 158
						+ 4,00%
TFNB	64 949	66 300	134,57%	89 220	49,67%	32 931
Total produit	2 479 514 €			2 554 607 €		3 039 287 €
						+ 3,03%
CMPF		2 554 607 / 3 039 287 €				0,84

Le produit attendu à taux constants de la fiscalité locale est de 2 554 607 € (dont 1 044 043 euros pour la TH compensée par l'Etat sur la base du taux en vigueur en 2017*).

L'évolution prévisionnelle favorable des bases d'imposition pour 2020 permet de ne pas envisager d'évolution des taux d'imposition TF en 2020.

A noter : les taux moyens communaux de la TH ont fortement progressé depuis 2 ans d'où un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal inférieur à 1 cette année.

Principaux ratios (extrait du BP 2020)

Référence population municipale totale au 1^{er} janvier 2020 : 5 304 habitants

RATIOS	BP 2019	BP 2020	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE 2019
Dépenses réelles de fonct / pop	1029,26	1015,03	907,00
Produits des impositions directes / pop	481,01	481,64	491.00
Recettes réelles de fonct / pop	1102,82	1112,86	1105
Dépenses équipement brut / pop	546,23	424,00	357
Encours de la dette / pop	1195,36	1096,11	806
DGF / pop	100,49%	105,77	156.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct Dépenses réelles de personnel (charges nettes)	55.25 %	57,58% 54,72%	56,63%
Dépenses de fonct et rembours ^{nt} capital dette/ recettes réelles fonct	104.58%	111,23%	référence manquante
Dépenses équipement brut/recettes réelles de fonct	49,53 %	38,10%	référence manquante
Encours de la dette / recettes réelles de fonct	108,39 %	98,50%	référence manquante

En annexe : 2 tableaux du budget de fonctionnement par chapitre
1 tableau des subventions aux associations
1 tableau du budget d'investissement